

Des parcours aménagés au Centre de Ressources

Dispositif animé par Béatrice Joyer

L'individualisation offre la possibilité aux apprentis n'ayant pas à présenter certaines matières à l'examen d'étudier au Centre de Ressources. Cette organisation permet de mettre à profit le temps de cours ainsi libéré pour travailler les enseignements de façon plus approfondie.

Les raisons de cet aménagement sont diverses : redoublement, possession d'un diplôme de niveau égal ou supérieur au diplôme préparé, dispensés de sport.

• Public :

- Jeunes titulaires d'un CAP, BEP ou équivalent
- Jeunes titulaires d'un BAC ou +
- Jeunes n'ayant pas obtenu leur diplôme

• La mise en place du parcours individualisé :

- *Le positionnement* : Après un entretien individualisé, le Responsable pédagogique propose à chaque jeune concerné, la signature d'un Contrat pédagogique qui définit les objectifs du parcours individualisé (développer son autonomie, acquérir une méthodologie dans le travail, s'impliquer dans son projet professionnel pour réussir l'examen) ainsi que les matières à travailler au CdR.

- *Le planning aménagé* : A l'issue de cet entretien, le jeune reçoit un planning avec des plages d'autoformation au CdR.

- *Le suivi* : il est effectué par l'animatrice qui accompagne le jeune le temps de sa formation. Son rôle est de personnaliser les apprentissages en adaptant les ressources affectées aux compétences à acquérir. Le parcours est ajustable en fonction du rythme et de la progression de l'apprenant et des besoins exprimés par celui-ci. Un entretien de régulation est proposé à chaque jeune avant le conseil de classe.

Un apprentissage adapté pour les apprentis en situation de handicap

Dispositif animé par Marie Laure Durand et Estelle Guery

↳ Le rôle du coordonnateur départemental :

Lorsqu'une personne en situation de handicap a un projet d'apprentissage (RQTH reconnaissance en qualité de travailleur handicapé en cours ou demandée), elle rencontre en premier lieu la coordinatrice départementale :

- Ils discutent ensemble du projet professionnel
- Des contacts de la part du jeune avec des entreprises doivent être établis
- Le contrat d'apprentissage est ensuite signé

↳ Le rôle du référent handicap à l'ESFORA

Le relais est ensuite pris avec le **référént handicap** du CFA, son rôle est le suivant :

Participe à l'accueil de l'apprenti au sein du CFA : il informe et sensibilise l'équipe pédagogique à l'accueil et à l'intégration dans le « groupe classe » de l'apprenti en situation de handicap.

Elabore le parcours individualisé de l'apprenti en tenant compte de ses besoins, il met en place le soutien spécifique et ordinaire.

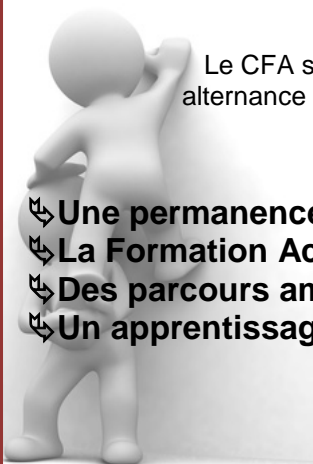
Assure un suivi personnalisé. Mise en place des aménagements d'examens. Entretiens réguliers tout au long de l'année.

Elabore et transmet les dossiers de demandes d'interventions de l'Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ; constitution des dossiers auprès de l'entreprise et de la famille. Etre le relais entre la famille et l'Agefiph.

Coordonnées : 02-51-36-53-00

<http://artisanatpaysdelaloire.fr/se-former-pour-lavenir/urma-esfora>

Accueil et accompagnement des apprentis



Le CFA s'adapte aux différents publics intégrant la formation par alternance et propose des « dispositifs » tenant compte des niveaux d'entrée des jeunes :

- ↳ Une permanence d'écoute et d'accompagnement pour tous les apprentis
- ↳ La Formation Accompagnée : soutien et remédiation
- ↳ Des parcours aménagés au Centre de Ressources
- ↳ Un apprentissage adapté pour les jeunes en situation de handicap

Positionnement et accompagnement éducatif des apprentis

Dispositif animé par Séverine Douteau et les responsables d'unité

Positionnement

Avant son entrée au CFA, chaque jeune peut bénéficier d'un positionnement afin d'adapter sa formation à son profil. Ce rendez-vous d'accueil est systématique pour tous les entrants en CAP et BAC PRO en 3 ans et selon les besoins, pour les jeunes poursuivant leur formation après un premier niveau.

Ce rendez-vous d'accueil, permet au jeune de présenter son projet et de préparer son entrée au CFA : un entretien, une évaluation (selon les besoins), une information sur l'apprentissage et l'ESFORA permettent de repérer les besoins des jeunes tant en matière d'accompagnement pédagogique qu'éducatif.

A l'issue de ce rendez-vous, le jeune peut se voir proposer un soutien, de la remédiation cognitive, un planning aménagé, du temps de formation en centre de ressources ou être mis en contact avec le coordonateur handicap du CFA. Les besoins en accompagnement éducatif peuvent également être repérés (suivi éducatif, judiciaire, social, etc.).

Accompagnement des apprentis

Les jeunes sont accompagnés au cours de leur formation par l'équipe pédagogique et éducative. L'ESFORA travaille avec de nombreux partenaires (ASE, sauvegarde de l'enfance, PJJ, Missions Locales, Maison des adolescents, structures de soin et de prévention, etc.). Selon les besoins, les jeunes peuvent rencontrer la psychologue du CFA en entretien individuel.

La Formation Accompagnée : soutien et remédiation

Dispositif animé par Magali Malherbe

En CAP, les apprentis sont accompagnés tout au long de leur formation jusqu'à leur examen. Une démarche personnalisée leur est proposée tenant compte des acquis, objectifs, rythme de chaque apprenant.

- Accompagner l'apprenti dans sa formation
- Remédier à des difficultés d'apprentissage dans les savoirs fondamentaux

• Public :

- Jeunes en décrochage scolaire de niveau VI
- Jeunes en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme
- Jeunes dyslexiques ou dysphasiques